



Déchets sur la bretelle de l'autoroute 30: À quand une aire de repos pour les chauffeurs?

Le 6 avril 2021 – Modifié à 17 h 12 min le 19 mai 2021



Par Steve Martin, Initiative de journalisme local



(Photo : Christine Zerbisias)

Avec la fonte des neiges, des Varennois ont eu une mauvaise surprise, celle de voir apparaître une quantité importante de déchets laissés sur la bretelle d'accès à l'autoroute 30 menant à la montée de la Baronnie, là où de nombreux camionneurs s'amassent chaque jour pour prendre une pause ou attendre l'heure de rendez-vous à leur point de destination.

Sur les réseaux sociaux, certains internautes ont fait appel au civisme des camionneurs alors que d'autres ont plutôt avancé que des caméras devraient être installées afin de décourager les pratiques délinquantes. Or, pour la conductrice varennoise Sandra Armstrong, qui a pratiqué le métier 23 ans, le blâme devrait être partagé puisqu'aucune mesure n'a été mise en place afin d'accommoder les centaines de chauffeurs qui, chaque jour, arrivent à destination après de longues heures de route.

Selon Mme Armstrong, avec le développement industriel des dernières années, il est grand temps que les entreprises et les politiciens de la région songent à installer une aire de repos pour les camionneurs. « Oui, il y a des chauffeurs qui sont délinquants, admet cette dernière. Mais il faut aussi rappeler qu'aujourd'hui, sur l'autoroute 30, entre Sorel et Vaudreuil, il n'y a en principe qu'un arrêt et il peut contenir à peu près cinq camions à la fois. J'ai moi-même déjà dû m'installer dans une rue voisine pour dormir avant d'aller faire ma livraison chez Costco. »

Or, de nos jours, d'autres entreprises importantes établies dans le secteur contribuent elles aussi à l'augmentation du trafic lourd et, par conséquent, à la nécessité d'aménager un endroit pour ceux qui prennent la route afin de livrer les marchandises. « Ce sont des êtres humains et comme tous les êtres humains, ils doivent boire, se laver, se loger, se nourrir et subvenir à leurs besoins personnels », fait valoir la Varennoise.

Rappelons de plus que les chauffeurs de véhicules lourds doivent aujourd'hui tenir un registre dans lequel sont comptabilisées les heures de route. Les conducteurs ont donc une obligation de prendre des périodes de repos sans toutefois avoir accès aux installations adaptées à leurs besoins. « Maintenant, c'est 100 % électronique, explique Sandra Armstrong, alors on ne peut pas tricher, sinon, on envoie une alerte à ton patron et au ministère des Transports. »